Commune de Sarreguemines

DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Par : Madame Fischer Sylvie Représenté par : Demeurant à : Rothwiese 57200 Sarreguemines Installation de 14 panneaux solaires sur le toit pour 6KW Sur un terrain sis à : Références cadastrales : 17 0023 Complétée le 11/08/2023 Madame Fischer Sylvie Rothwiese Fischer Sylvie Rothwiese Rothwiese Fischer Sylvie

N° DP 57 631 23S0210

Surface de plancher : 0 m²

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022, Et notamment le règlement de la zone NI,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 relatif à la durée de validité des autorisations d'urbanisme et portant diverses dispositions relatives à l'application du droit des sols et à la fiscalité associée,

Vu les pièces complémentaires en date du 11 août 2023,

ARRETE

ARTICLE 1:

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés.

SARREGUEMINES, le 11.08.2023

Le Maire,

Christian BIETSCH

Pour le Mar

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 09.08.2023